



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 081-200034056-20260623-D2026_62-DE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES BONNASSIEUX - SAUNAL - MM COMBET - CURETTI - ROMERO-BESEGHER - VIALA D. - MMES BERBIE - CAMINADE (Suppléante) - GELIS (Suppléante) - HEBRARD - LAFON - MM ALBERT C. - ALBERT J. - AYRAL - BAZART - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - HURCET - MARMOITON - MAUREL - MAURIES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RAUL - ROUDET - SIMIONI (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE.

Mme AJCHENBAUM a donné pouvoir à M. PECH.

Mme NERIN a donné pouvoir à M. ROUDET.

M. LAROCHE a donné pouvoir à M. GARDELLE.

M. MILHAU a donné pouvoir à Mme LAFON.

N° 2026/62

Objet : Finances : Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 450.000 € auprès de la Banque Postale pour le financement du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures et sur ombrières aux services techniques à Lautrec et aux services administratifs à Serviès

Madame la Présidente rappelle que les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures et sur ombrières aux services techniques à Lautrec et aux services administratifs à Serviès sont en cours de finalisation et que le montant de l'opération s'élève à 490 000 € HT pour une puissance installée de 375 kWc. Elle précise que la production d'électricité sera utilisée en auto-consommation collective et que le surplus sera revendu. L'échéance du prêt sera surtout financée par les économies générées par la diminution du coût d'achat de l'électricité sur l'ensemble des sites de la CCLPA qui représente sur 2024 la somme de 70 000 € et sur 2025 56 500 €.

Pour le financement de cette opération, Madame la Présidente indique la nécessité d'avoir recours à l'emprunt et précise qu'après avoir rencontré plusieurs organismes bancaires, elle propose de réaliser auprès de la Banque Postale un contrat de prêt pour un montant total de 450 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Type du Prêt : Prêt vert

Montant : 450 000 euros

Durée du contrat de prêt : 15 ans et 3 mois

Objet du contrat de prêt : financer les projets d'installations de panneaux photovoltaïques

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 13/07/2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2041

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Périodicité des échéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,98 %

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- autorise la réalisation d'un contrat de prêt auprès de la Banque Postale d'un montant de 450 000 € pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures et sur ombrières aux services techniques à Lautrec et aux services administratifs à Serviès, selon les conditions détaillées ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2026,
- donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer le contrat de prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Présidente,
Christine VIGNERON



Le secrétaire de séance,
Denis COMBET



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.